



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL Du 30 juin 2020 à 18h30

Le 30 juin 2020 à 18h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur Frédéric LAHACHE, Maire.

Un extrait de la présente délibération a été affiché en Mairie le 19 juin 2020

Rendue exécutoire de plein droit le 18 juin 2020 en application des dispositions de l'article L 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : Frédéric LAHACHE, Céline MENQUET, Jean-Michel MOULIS, Karine DE MACEDO, Henri CHOURRE, Daniel ZOLLI, Bernard GENSSLER, Nicole HAAS, Isabelle SCHULTZ, Karine BEAUX, Antoine COTTIN, Mathilde BILBAUT, Daniel Jean-Pierre MAURY, Béatrice FLAIG, Stéphane CHARPENTIER, David GAILLARD, Olivier SFORZI, Anne-Laure DANIE.

Etaient Absents excusés : Christelle ANERE donne pouvoir à Daniel ZOLLI

Etaient absents :

Constatation du quorum et ouverture de la séance

M. le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de nommer un secrétaire de séance. **M. le Maire propose d'être le secrétaire de séance.**

01. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 juin 2020

Délibération n° 2020/30

Après avoir donné lecture du procès-verbal du dernier Conseil municipal en date du 18 juin 2020, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal de bien vouloir l'approuver.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide

- **D'approuver le procès-verbal du Conseil municipal du 18 juin 2020**

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

Abstentions :0

Pour :15

Contre :4

L'opposition ont refusé de signer le procès-verbal du 18 juin 2020 considérant que le PV ne reflète pas les débats entre l'ensemble des membres du Conseil Municipal. Notamment la délibération N°14 et N°16



02. Compte de Gestion et Compte Administratif 2019 Budget Principal Délibération n°2020/31

Monsieur Le Maire donne lecture et présentation du Budget Primitif 2019, des décisions modificatives, du Compte de Gestion dressé par Mme CHAROY, receveur et du Compte Administratif 2019 dont vous avez une synthèse en annexe

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté		316 053.29	44 181.92		44 181.92	316 053.29
Opérat° exercice	1 950 859.93	2 242 581.82	479 146.24	289 740.58	2 430 006.17	2 532 322.40
Total	1 950 859.93	2 558 635.11	523 328.16	289 740.58	2 474 188.09	2 848 375.69
Résultat exercice		607 775.18	- 233 587.58			374 187.60
Résultat global		607 775.18	- 233 587.58			374 187.60

Excédent **374 187.60 €**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

Abstentions :0

Pour :18

Contre :0

- ↪ **De déclarer que le Compte de Gestion 2019 Budget Principal dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part ;**
- ↪ **D'approuver le Compte Administratif 2019 Budget Principal dressé par le Maire, Frédéric LAHACHE et arrête les résultats définitifs tels que résumé ci-dessus.**

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision

03. Affectation résultats 2019 Budget Principal Délibération : n° 2020/32

Le Conseil Municipal :

- après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019,
- statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019,
- considérant que le compte administratif présente un excédent d'exploitation de **607 775.18 €** et un déficit d'investissement de **233 587.58 €**
- considérant que le besoin de financement de la section d'investissement est le suivant :

Déficit d'investissement	233 587.58 €
Restes à réaliser Dépenses	0.00 €
Restes à réaliser Recettes	0.00 €
Déficit sur restes à réaliser	0.00 €
Déficit total de financement	233 587.58 €

↪ **Décide d'affecter le résultat, au BP 2019, comme suit :**



- au compte de recettes 1068 – réserves 233 587.58 €
- au compte de dépenses 001 – résultat investissement reporté 374 187.60 €
- au compte de recettes 002 - résultat exploitation reporté ... 374 187.60 €

↳ D'autoriser Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Abstentions :0
Pour :18
Contre :0

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité
 • D'approuver l'acquisition de la parcelle C n°1416.

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

04. Compte Gestion et Compte Administratif 2019 Budget annexe Lot Le Petit Pré Délibération n° 2020/33

Il est donné lecture et présentation du Budget Primitif 2019, des décisions modificatives, du Compte de Gestion dressé par Mme CHAROY, receveur et du Compte Administratif 2019 dont vous avez une synthèse en annexe

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté		75 000.00	20 693.01		20 693.01	75 000.00
Opérat° exercice	38 562.49	80 000.00		36 635.04	38 562.49	116 635.04
Total	38 562.49	155 000.00	20 693.01	36 635.04	59 255.50	191 635.04
Résultat exercice		41437.51		36635.04		78072.55
Résultat clôture		116 437.51		15 942.03		132 379.54

L'excédent est de **132 379.54 €**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

↳ De déclarer que le Compte de Gestion 2019 Budget annexe lotissement « Le Petit Pré » dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part ;

↳ D'approuver le Compte Administratif 2019 Budget annexe lotissement « Le Petit Pré » dressé par le Maire, Frédéric LAHACHE et arrête les résultats définitifs tels que résumé ci-dessus.

↳ D'autoriser Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

05. Taux taxes locales 2020.



Délibération 2020/34

Monsieur le Maire présente, au Conseil Municipal, l'état 1259 FDL (annexé à la présente) pour l'année 2020, qui se présente ainsi qu'il suit :

Désignation	Taux 2019	Bases 2020	Produit attendu
Taxe d'habitation	16,90 %	2 949 000 €	498 381 €
Foncier bâti	20,50 %	1 932 000 €	396 060 €
Foncier non bâti	81,25 %	29 700 €	24 131 €
Total			420 191 €

A ce montant, s'ajoutent :

Désignation	Montant
Allocations compensatrices TH	18 950 €
Allocations compensatrices TFB (personnes condition modestes)	201 €
Allocations compensatrices TFB (exo. Longue durée)	126 €
Allocations compensatrices TFNB	2 899 €
Total	20 006 €

Il indique que compte tenu de la réforme de la fiscalité directe locale prévue par l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les taux communaux de taxe d'habitation sont gelés en 2020 à hauteur des taux 2019 ce qui conduit les communes à ne pas voter de taux de taxe d'habitation en 2020
Le Bureau propose de laisser inchangés les taux de la TFB et TFNB pour 2020.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

↳ **Vote les taux d'imposition des taxes directes locales, pour 2020, ainsi qu'il suit :**

Désignation	Taux 2019	Taux 2020	Bases 2020	Produit
Foncier bâti	20,50 %	20,50 %	1 932 000 €	396 060 €
Foncier non bâti	81,25 %	81,25 %	29 700 €	24 131 €
TOTAL				420 191 €

↳ **Indique que le produit attendu pour la Taxe d'habitation, pour 2020, est :**

Désignation	Taux 2019	Taux 2020	Bases 2020	Produit
Taxe d'habitation	16,90 %	16,90 %	2 949 000 €	498 381 €

Qui devra figurer au compte 73111 en recettes

↳ **Autorise le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.**

Abstentions :0

Pour :18

Contre :0

La présente délibération a été approuvée à l'unanimité

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.



**06. Tarifs occupation du domaine public par les commerces.
Délibération 2020/35**

Monsieur le Maire rappelle que l'usage privatif du domaine public suppose l'octroi d'un titre d'occupation délivré à titre temporaire, précaire et révocable (CGPPP, art L2122-1, L2122-2 et L2122-3). Il s'agit d'une autorisation unilatérale. Toute occupation est soumise au paiement d'une redevance, en raison du principe général de non-gratuité de l'occupation privative du domaine public (CGPPP, art L2125-1)

Il précise que les autorisations délivrées aux commerçants seront reconduites selon une procédure identique : une convention et un arrêté d'autorisation temporaire seront signés pour chaque commerce chaque année.

Monsieur Le Maire propose de pratiquer la redevance d'un montant de dix euros (10€) par m² et par an, révisable, plus les coûts éventuels liés aux besoins spécifiques du bénéficiaire (électricité, mobilisation du personnel communal...)

A titre exceptionnel, eu regard à l'impact financier des mesures liées au COVID-19, Monsieur Le Maire propose d'appliquer une exemption totale de redevance aux seuls commerces ayant dû interrompre totalement leur activité du 15 mars 2020 au 02 juin 2020, en raison des mesures de confinement édictées par les autorités publiques.

- « Le bon plaisir »
- « Kaf et Krep »

Monsieur Le Maire invite le conseil municipal :

- D'approuver le tarif fixé ainsi que les coûts éventuels liés aux besoins spécifiques.
- De l'autoriser à signer les conventions et les arrêtés afférents.

Abstentions :0

Pour :19

Contre :0

La présente délibération a été approuvée à l'unanimité

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

La séance est levée à 20H

**Le Maire,
Frédéric LAHACHE.**



APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 30 JUIN 2020

Secrétaire de séance : Frédéric LAHACHE, Maire de la Commune de Lévignac sur Save

Membres du Conseil	Signature
LAHACHE Frédéric	
MENQUET Céline	
MOULIS Jean-Michel	
DE MACEDO Karine	
CHOURRE Henri	
ZOLLI Daniel	
CHARPENTIER Stéphane	
ANERE Christelle	
SCHULTZ Isabelle	
BEAUX Karine	
COTTIN Antoine	
BILBAUT Mathilde	
MAURY Daniel	
FLAIG Béatrice	
GAILLARD David	
GENSSLER Bernard	
HAAS Nicole	
SFORZI Olivier	
DANIE Anne-Laure	